

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 48

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/155 :

Création d'un emploi de Directeur/Directrice des ressources financières et des régies

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



Le Maire,

David LORION

Copie de réception en préfecture
974-213740164-20260901-2026-5-155-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

Affaire n°05/155 : Création d'un emploi de Directeur/Directrice des ressources financières et des régies.

Direction des Ressources

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8.2°, R. 332-1 à R. 332-19 ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre a engagé une réorganisation de son administration afin d'adapter son fonctionnement aux orientations du mandat, de renforcer le pilotage des politiques publiques municipales et d'améliorer la lisibilité, la transversalité et l'efficacité de l'action des services.

Le nouvel organigramme, ainsi que les principes et les modalités de sa mise en œuvre, ont été présentés au Comité social territorial, qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 18 août 2026. La mise en œuvre de cette nouvelle architecture administrative implique désormais d'adapter les emplois permanents de la collectivité afin de les mettre en cohérence avec les responsabilités, les périmètres d'intervention et les niveaux de pilotage définis par le nouvel organigramme.

Dans ce cadre,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (7 abstention(s) (TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle)), DECIDE :

• **DE PROCEDER à la création de l'emploi permanent de Directeur/Directrice des Ressources Financières et des Régies qui répond à la nécessité de disposer d'un niveau de direction chargé d'assurer le pilotage de la fonction financière et budgétaire de la collectivité selon les modalités suivantes :**

A/ Motif juridique pour la création de l'emploi :

Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique (CGFP) : « *Les emplois [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. [...] La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. [...] elle précise en outre la nature de celui-ci et la durée des fonctions. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.* »

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique (lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté).

B/ Intitulé de l'emploi :

Directeur/directrice des Ressources Financières et des Régies, emploi permanent de catégorie A de la filière administrative.

C/ Nature des fonctions :

Le/la Directeur/Directrice des Ressources Financières et des Régies assure, dans son champ de compétences, la traduction et la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par l'autorité territoriale.

À ce titre, il/elle assure le pilotage de la fonction financière, la coordination, l'animation et l'évaluation des fonctions relevant de la préparation et de l'exécution budgétaires, de la gestion et de l'optimisation des ressources, des relations financières avec partenaires et prestataires ainsi que de l'organisation et de la sécurisation des régies municipales.

Il/Elle est notamment chargé/e, sous l'autorité du DGA :

- De traduire les orientations stratégiques de la collectivité en matière financière et budgétaire en objectifs, programmations et outils de pilotage ;
- De conseiller et d'accompagner l'autorité territoriale et la Direction générale dans la définition de la stratégie financière de la collectivité et dans la préparation des arbitrages budgétaires ;
- D'organiser, de coordonner et de superviser l'activité des trois services placés sous son autorité ;
- D'assurer le management des responsables de service et de veiller à la bonne organisation des moyens humains, administratifs et matériels mobilisés ;
- De piloter la préparation, l'élaboration, l'exécution et le suivi du budget de la collectivité, dans le respect des orientations arrêtées et du cadre budgétaire et comptable applicable ;
- De veiller à la qualité, à la fiabilité et à la sincérité de l'information financière et de développer les outils nécessaires à l'analyse et au suivi de la situation financière de la Ville ;
- De contribuer à l'élaboration d'une programmation financière permettant d'éclairer les choix de la collectivité, d'anticiper leurs incidences budgétaires et de préserver ses équilibres financiers ;
- D'assurer le suivi et l'optimisation des ressources de la collectivité et de contribuer à l'identification des marges de manœuvre permettant de soutenir la mise en œuvre des politiques publiques municipales ;
- De coordonner et de sécuriser les processus d'exécution financière, en veillant à la qualité et à la fluidité de la chaîne de la dépense et de la recette ;
- De piloter l'organisation des relations financières avec les fournisseurs et de contribuer à l'amélioration des délais, de la qualité et de la sécurisation du traitement des opérations correspondantes ;
- De piloter l'organisation et la sécurisation des régies municipales, de veiller à l'harmonisation de leurs pratiques et de contribuer à la maîtrise des risques liés aux opérations d'encaissement et, le cas échéant, de paiement ;
- D'accompagner les directions et les services dans la préparation, l'exécution et le suivi de leurs budgets et de contribuer au développement d'une culture partagée de la responsabilité budgétaire et financière ;
- D'assurer la coordination des relations avec les partenaires institutionnels compétents dans le domaine financier et comptable, notamment le comptable public ;
- De développer et de fiabiliser les tableaux de bord, indicateurs et outils de prospective nécessaires au pilotage financier et à l'aide à la décision ;
- De veiller à la sécurisation juridique, budgétaire et comptable des procédures relevant de son périmètre et d'identifier les risques susceptibles d'affecter les équilibres ou la qualité financière de la collectivité ;
- De développer la transversalité et les coopérations avec les autres directions ressources et opérationnelles de la Ville ;

– D'assurer une fonction d'expertise, d'alerte et d'aide à la décision auprès de l'autorité territoriale et de la Direction générale, notamment par la production d'analyses financières, de simulations et de propositions permettant d'éclairer les arbitrages de la collectivité.

D/ Profil :

- Bonne connaissance de l'environnement territorial et du fonctionnement des collectivités, ainsi que des politiques publiques inhérentes au poste.
- Capacité à traduire les orientations stratégiques en plans d'actions, à coordonner des services exerçant des missions diversifiées, à organiser et prioriser les interventions, à piloter et évaluer l'action des services ainsi qu'une expérience et des aptitudes confirmées en matière d'encadrement, de management, de conduite de projets transversaux et d'animation de partenariats.
- Faire preuve de discrétion professionnelle, de réactivité, de discernement et d'une forte capacité d'adaptation, notamment dans la gestion de situations sensibles ou nécessitant une coordination rapide des différents acteurs.

En cas de recours à un contractuel, son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

E/ Niveau de recrutement :

- BAC + 3 ou plus
- Expérience significative sur un poste d'encadrement

F/ Niveau de rémunération :

La rémunération sera calculée sur les grilles indiciaires du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire lié au métier de Manager Stratégique.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION